

N° 316 - 30 avril 2024

FNCCR

Congrès de la FNCCR

La FNCCR organise son congrès à Besançon du 26 au 28 juin 2024.

Les ELD seront présentes sur plusieurs tables rondes, ainsi que sur un atelier dédié.

[Pour vous inscrire, suivez ce lien.](#)

UE

Règlement délégué (UE) 2024/1041 de la Commission du 28 novembre 2023 modifiant le règlement (UE) 2022/869 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des projets d'intérêt commun et des projets d'intérêt mutuel de l'Union

[Source : eur-lex Commission Européenne](#)

Le parlement européen a entériné la réforme du marché de l'électricité en votant les modifications des règlements (UE) 2019/943 et (UE) 2019/942 ainsi que les directives (UE) 2018/2001 et (UE) 2019/944 afin d'améliorer l'organisation du marché de l'électricité de l'Union

Ces évolutions visent à encourager le développement des PPA, mieux protéger les consommateurs des variations de prix, encadrer les prix en cas de crise énergétique, soutenir l'investissement dans les énergies décarbonées (via les CFD notamment).

[Source : Eur-Lex](#) voir [communiqué de presse](#) et

Rectificatif au règlement délégué (UE) 2024/873 de la Commission du 30 janvier 2024 modifiant le règlement délégué (UE) 2019/331 en ce qui concerne les règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit

et Rectificatif

[Sources : Eur-Lex](#) et [Eur-Lex](#)

et

Règlement (UE) 2024/1106 du 11 avril 2024 modifiant les règlements (UE) n° 1227/2011

et (UE) 2019/942 en ce qui concerne l'amélioration de la protection de l'Union contre les manipulations de marché sur le marché de gros de l'énergie (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

[Source : Eur-lex](#)

GOUVERNEMENT

Roland Lescure, ministre chargé de l'Industrie et de l'énergie a affirmé que la prochaine PPE sera fixée directement par voie réglementaire

[Source : entretien Le Figaro 11/04/24](#)

INSPECTION GENERALE DES FINANCES

Rapport de l'IGF d'octobre 2023 sur l'investissement des collectivités territoriales

Elle estime le besoin de financement de la TE des collectivités locales à 21 milliards par an d'ici à 2030. Pour y faire face, le rapport préconise d'intégrer une visibilité pluriannuelle concernant les financements de l'État et des objectifs de résultats fixés conjointement aux contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

Elle critique également le « foisonnement des appels à projets de l'État et de ses opérateurs » (193 en 2022), qui « décourage les petites et moyennes collectivités ». Elle appelle à les rationaliser et à intégrer par défaut leurs financements dans une des dotations d'investissement de l'État. Le rapport préconise aussi de créer une grande dotation « transition écologique », qui serait contractualisée dans les CRTE et qui regrouperait le fonds vert et les parts des dotations d'investissement orientées vers la transition écologique. Enfin, l'IGF appelle à diminuer le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui représente deux tiers des soutiens de l'État à l'investissement local.

[Source : site la gazette des communes 11/04/24](#)

LEGISLATIF

Proposition de loi visant à protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement

La LOI n° 2024-330 du 11 avril 2024 visant à protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement a été promulguée

Elle dispose notamment :

- l'extension du périmètre de l'éligibilité aux TRVe à l'ensemble des TPE, des petites communes et des autres personnes morales employant moins de 10 personnes et disposant de moins de 2 millions d'euros de budget ;
- la fixation, au niveau législatif, de la détention par l'État de 100 % du capital d'EDF.
- le maintien du statut de société anonyme de l'entreprise EDF ;
- la qualification "d'intérêt national" de l'entreprise ;
- la détermination des objectifs d'EDF
- la mise en place d'un contrat décennal avec l'État, faisant l'objet d'une révision tous les trois ans

[Source : JORF du 12/04/2024](#)

LOI n° 2024-279 du 29 mars 2024 tendant à tenir compte de la capacité contributive des collectivités territoriales dans l'attribution des subventions et dotations destinées aux investissements relatifs à la transition écologique des bâtiments scolaires

Le III de l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :
« Pour les projets d'investissement ayant pour objet la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, la participation minimale du maître d'ouvrage peut être fixée par le représentant de l'Etat dans le département à 10 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques, lorsque ce dernier estime que la participation minimale prévue au deuxième alinéa du présent III est disproportionnée au vu de la capacité financière du maître d'ouvrage. »

[Source : JORF du 30/03/2024](#)

LOI n° 2024-364 du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'économie, de finances, de transition écologique, de droit pénal, de droit social et en matière agricole

La loi met en conformité le droit national avec plusieurs dispositions du Pacte vert pour l'Europe. Elle permet d'assurer l'effectivité du devoir de diligence de certains opérateurs économiques qui mettent sur le marché ou en service des batteries (par la mise en place

de contrôles) et l'obligation de reprise par les distributeurs des déchets de batteries, à titre gratuit et sans obligation d'achat de nouvelles batteries (peu importe leur composition chimique, leur marque ou leur origine).

Des dispositions sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (nouvelle sanction applicable aux importateurs) et sur le système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier dans les domaines de l'aviation et du transport maritime, figurent aussi dans le texte.

La définition de l'hydrogène renouvelable et de l'hydrogène bas-carbone est transposée en droit français. Des dispositions concernent les contrats de concessions aéroportuaires.

[Source : JORF du 23/02/24](#)

Projet de loi simplification

Le projet de loi simplification a été présenté au Conseil des ministres le 24 avril.

Certaines dispositions concernent l'énergie :

- possibilité pour certains grands projets énergétiques de déroger au code de la commande publique
- modernisation du droit minier
- possibilité de déroger aux PLU pour tous les systèmes de production EnR
- les dispositifs de soutien à la production de biogaz ne prendront plus en compte le bilan carbone des projets parmi leurs critères d'éligibilité ou de notation.

Proposition de loi : rendre aux élus locaux leur pouvoir d'agir

Cette proposition de loi vise à modifier la législation afin transcrire les [15 propositions](#) du Sénat pour rendre aux élus locaux leur pouvoir d'agir

[Source : Site du Sénat](#)

ACTUALITES REGLEMENTAIRES

FACé

FACé - Arrêté du 26 mars 2024 relatif à la répartition annuelle des montants d'aides pour l'année 2024 au bénéfice des autorités organisatrices de la distribution d'électricité pour le financement des travaux d'électrification visés à l'article L. 322-6 du code de l'énergie

La répartition du FACé 2024 est le suivant :
Au titre du programme principal, un montant de 357,1 M€ cumulant les crédits de la loi de finances pour 2024 et les crédits de report issus de l'exercice 2023 est réparti à hauteur de :

167,1 M€ pour le sous-programme renforcement des réseaux ;

30,2 M€ pour le sous-programme extension des réseaux ;
40,6 M€ pour le sous-programme enfouissement ou pose en façade, pour des raisons d'ordre esthétique ;
85,3 M€ pour le sous-programme sécurisation des fils nus ;
33 M€ pour le sous-programme intempéries
0,9 M€ pour le fonctionnement du compte d'affectation spéciale (CAS) ;
Au titre du programme spécial un montant de 9,8 M€
0,4 M€ pour le sous-programme sites isolés
5 M€ pour le sous-programme installations de proximité en zone non interconnectée ;
0,2 M€ pour le sous-programme « maîtrise de la demande de l'énergie ;
4,2 M€ pour le sous-programme transition énergétique

[Source : JORF 30/03/24](#)

Production

Décret n° 2024-281 du 29 mars 2024 pris pour l'application du III de l'article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Le texte définit la liste des sites d'implantation des installations industrielles ou des projets de production ou stockage d'hydrogène dont les projets de raccordement au réseau public de transport d'électricité sont susceptibles de bénéficier d'une dispense d'évaluation environnementale, conformément au III de l'article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies.

[Source : JORF du 30 mars 2024](#)

Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers

Ce décret précise les conditions de mise en place des projets agrivoltaïques et du photovoltaïque au sol sur terrain naturels, agricoles et forestiers.

Il prévoit notamment que les baisses de rendement induites par la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques implantés sur des pâtures, des vergers, des terres de maraîchage ou d'autres cultures ne puissent excéder 10% par rapport à "la moyenne du rendement" observé sur une parcelle témoin.

Il fixe également à 40% la surface maximale du terrain agricole couverte de panneaux solaires, sauf pour les projets qui ont déjà largement fait leurs preuves.

Enfin, il laisse en suspens certaines questions, en particulier celle de la distribution des revenus générés par la production énergétique entre le propriétaire du terrain,

l'exploitant agricole et le développeur du projet d'agrivoltaïsme.

[Source : JORF du 9 avril 2024](#)

[Lien vers une synthèse complète de Gossement Avocats](#)

Décret n° 2024-315 du 6 avril 2024 relatif à la création d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité

Ce décret crée l'observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité tel que prévu par l'article 20 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

[Source : JORF 7/04/24](#)

Divers

Arrêté du 25 mars 2024 modifiant les seuils des étiquettes du diagnostic de performance énergétique pour les logements de petites surfaces et actualisant les tarifs annuels de l'énergie

Cet arrêté modifie les seuils des étiquettes pour les logements de moins de 40 m² de surface de référence, l'appellation de la surface utilisée dans le diagnostic de performance énergétique et actualisant les tarifs annuels d'énergie pour la réalisation de diagnostics de performance énergétique des logements en France métropolitaine. Entrée en vigueur : le présent arrêté entre en vigueur le 1er juillet 2024.

[Source : JORF 20/04/24](#)

PUBLICATIONS DE LA CRE

Publications

La CRE publie un communiqué de presse dans lequel elle développe les modalités de la poursuite de ses travaux visant à renforcer le bon fonctionnement du marché de détail

Les travaux se déclineront sur plusieurs axes :

- la mise en place d'un contrôle prudentiel garantissant le respect par l'ensemble des fournisseurs de pratiques prudentes et responsables s'agissant de la gestion de leurs risques ;
- le suivi et l'analyse de la cohérence des offres proposées par les fournisseurs afin de s'assurer que leurs prix reflètent les conditions économiques auxquelles ils sont exposés ;
- le renforcement de la protection et de l'information des consommateurs en définissant une typologie claire et lisible des différentes offres proposées et en s'assurant de la bonne information des consommateurs avant, pendant, et lors des renouvellements de leurs contrats de fourniture.

[Source : site de la CRE 04/04/24](#)



La CRE attire l'attention des acteurs du marché de gros français de l'électricité et du gaz sur la Lettre ouverte publiée par l'ACER sur les conséquences de la révision du règlement REMIT concernant la déclaration de données et les obligations de notification

[Source : site de la CRE](#)

Délibération de la CRE n°2024-61 du 28 mars 2024 portant communication de l'avancement des projets bénéficiant de dérogations accordées dans le cadre du dispositif d'expérimentation réglementaire

[Source : site de la CRE 18/04/24](#)

La CRE publie sa réponse à la consultation de la DGEC sur le soutien public aux STEP

[Source : site de la CRE](#)

Délibérations gaz

Délibération de la CRE n°2024-52 du 14 mars 2024 portant évaluation des charges à compenser aux fournisseurs proposant des tarifs réglementés de vente de gaz entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2023

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a mené une analyse détaillée des coûts d'approvisionnement et hors approvisionnement de 23 fournisseurs historiques. Il résulte de cette analyse un montant total à verser aux opérateurs de 98M€. Ces montants intégreront le dispositif des charges de service public de l'énergie

[Source : Site de la CRE 28/03/2024](#)

Délibération n° 2024-48 du 29 février 2024 portant décision modifiant les coefficients « A » utilisés pour l'attribution des capacités de livraison aux points d'interface transport distribution

[Source : JORF 31/03/2024](#)

Délibération n° 2024-51 du 5 mars 2024 fixant le niveau du terme tarifaire stockage dans le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz et Teréga à partir du 1er avril 2024

[Source : JORF 31/03/2024](#)

Délibération n° 2024-22 du 30 janvier 2024 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz et Teréga

[Source : JORF 31/03/2024](#)

Délibération n° 2024-21 du 30 janvier 2024 portant décision sur le tarif d'utilisation des infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel de Storengy, Teréga et Géométhane

[Source : JORF 31/03/2024](#)

Décision n° 13-38-23 du 27 mars 2024 du comité de règlement des différends et des sanctions de la Commission de régulation de l'énergie sur le différend qui oppose la société d'exploitation éolienne (SEE) Angrie à la société Enedis

Enedis a indiqué à la SEE Angrie que la mise en service de son installation de production pour injection ne pourrait se réaliser qu'après l'achèvement de l'ensemble des cinq unités de production faisant l'objet du contrat (4 étant construites), ce que conteste SEE.

Le CORDIS considère que Enedis n'a pas méconnu ses obligations.

[Source : JORF du 6/04/2024](#)

CONSULTATIONS

Consultation publique du 3 avril 2024 relative aux conditions de modification par les gestionnaires de réseau public de la puissance de raccordement électrique des utilisateurs en application de l'article L. 342-24 du code de l'énergie

[Source : site de la CRE 16/04/2024](#)

Consultation publique du 8 avril 2024 relative à l'évolution du prix repère de vente du gaz naturel (PRVG) et de la référence de coût d'approvisionnement CRE

[Source : site de la CRE 12/04/2024](#)

Projet d'arrêté relatif aux modalités de constitution des garanties financières prévues à l'article L. 162-2 du code minier
Consultation du 24/04/2024 au 14/05/2024

[Source : site du MTE](#)

Consultation publique de la CRE n° 2024-05 du 16 avril 2024 relative à l'évolution des prestations annexes réalisées à titre exclusif par le GRD

Cette consultation envisage notamment :

L'Evolution du tarif de la prestation « Séparation de réseaux »

L'Evolution des prix des prestations relatives aux interventions pour permettre la vérification des protections HTA et/ou des protections de découplage

L'Prise en charge du changement de compteur en cas d'activation d'un calendrier fournisseur en fonction du type de compteur

La Demande de prolongation de la prestation annexe expérimentale « Analyse de la qualité d'alimentation électrique »

[Source : site de la CRE 16/04/2024](#)